

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du  
Milieu Aquatique

**SITE NATURA 2000 FR1100814**  
**« LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT-CYR-SUR-**  
**MORIN »**

**Partie Milieu Aquatique**

**BILAN 2022 DE L'ANIMATION DU DOCOB**



Février 2023



# Sommaire

|                                                                                                                   |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. PREAMBULE .....</b>                                                                                         | <b>4</b>  |
| 1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000 .....                                                                        | 4         |
| 1.2. L'animation.....                                                                                             | 4         |
| 1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière..... | 5         |
| 1.4. Missions de la structure animatrice.....                                                                     | 7         |
| <b>2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION.....</b>                                                        | <b>7</b>  |
| 2.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media .....                                                | 7         |
| 2.1.1. Site Internet .....                                                                                        | 7         |
| 2.2. Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site .....                                     | 7         |
| <b>3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS .....</b>                                                             | <b>7</b>  |
| 3.1. Projet et travaux soumis à EIN .....                                                                         | 7         |
| 3.2. Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements.....                                           | 8         |
| <b>4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES .....</b>                                                                | <b>9</b>  |
| 4.1. Suivi des données hydro climatiques du Petit Morin.....                                                      | 9         |
| 4.2. Inventaires piscicoles .....                                                                                 | 9         |
| <b>5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES .....</b>                                                    | <b>10</b> |
| 5.1. Partenariats.....                                                                                            | 10        |
| 5.2. Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg.....                                                  | 10        |
| 5.3. Conciliation de la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques.....                  | 11        |
| <b>6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES.....</b>                                          | <b>12</b> |
| 6.1. Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres .....                                        | 12        |
| 6.2. Animation des chartes Natura 2000.....                                                                       | 12        |
| 6.3. Animation des contrats Natura 2000.....                                                                      | 12        |
| 6.4. Animation des MAEC .....                                                                                     | 13        |
| 6.5. Animation foncière.....                                                                                      | 13        |
| <b>7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE ....</b>                         | <b>14</b> |
| 7.1. Organisation de la gouvernance du site .....                                                                 | 14        |
| 7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage .....                                                        | 14        |
| 7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat .....                                                   | 14        |
| 7.2. Gestion administrative et financière.....                                                                    | 14        |
| <b>8. SYNTHESE.....</b>                                                                                           | <b>15</b> |

## Liste des figures

---

|                                                                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 du Petit Morin .....                                                                                                                              | 4  |
| Figure 2 : A : pêche de sauvetage réalisée sur le ru de Bellot le 13 octobre 2022 ; B : ru de Bellot avant travaux ; C : ru de Bellot après travaux de restauration en décembre 2022 ..... | 8  |
| Figure 3 : Inauguration de l'ENS « La Vallée du Nébourg » le 15 octobre 2022.....                                                                                                          | 10 |
| Figure 4 : Parcelles engagées par la charte Natura 2000 en 2022.....                                                                                                                       | 12 |
| Figure 5 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77).....                                                                                                    | 13 |
| Figure 6 : Tenue du Comité de Pilotage du site Natura 2000 le 15 décembre 2022.....                                                                                                        | 14 |
| Figure 7 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2022 .....                                                                                   | 15 |

## Liste des tableaux

---

|                                                                       |   |
|-----------------------------------------------------------------------|---|
| Tableau 1 : Enjeux de conservation du site Natura 2000 (© DOCOB)..... | 6 |
|-----------------------------------------------------------------------|---|

### Illustrations de couverture :

Le Petit Morin

Chabot fluviatile (*Cottus perifretum*)

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

© FDAAPPMA 77

## 1. PREAMBULE

### 1.1. Le DOCOB et le site Natura 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné, le 13 avril 2007, au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation** sur 4,38 ha, pour un linéaire de 23 km de cours d'eau.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Le périmètre a été étendu à la Vallée du Petit Morin sur 3 589 ha. Le nouveau périmètre a été validé par la commission européenne en 2019.

Pour donner suite à l'extension du périmètre, le DOCOB du site a été réactualisé et approuvé par arrêté préfectoral le 31 décembre 2021.

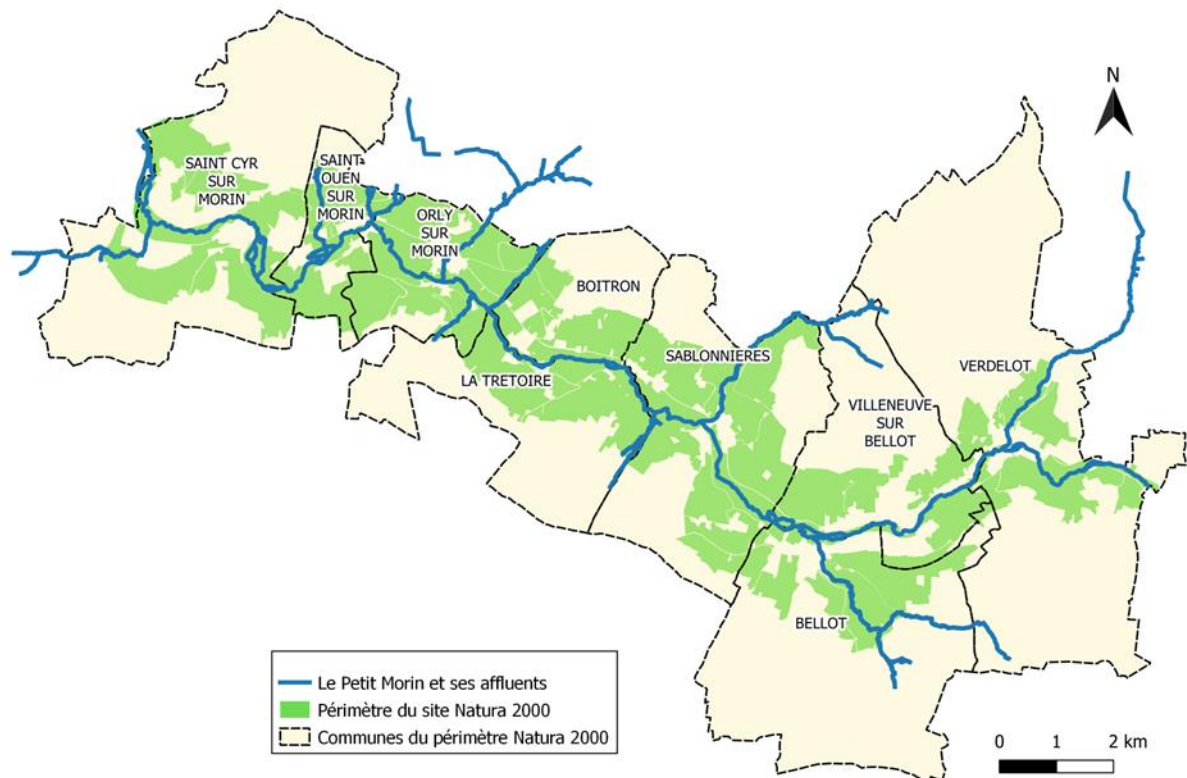


Figure 1 : Périmètre du site Natura 2000 du Petit Morin

### 1.2. L'animation

La **Communauté de communes des 2 Morin** a été désignée pour porter l'animation du site.

Elle a passé un marché à bon de commande pour l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2022/2025**. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été retenue pour assurer cette mission **pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de cours d'eau**. L'animation de la partie terrestre du site Natura 2000 est assurée par l'AVEN du Grand Voyeux/CPIE Boucles de la Marne depuis 2022.

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assure l'animation du site depuis 2012.

Le présent bilan s'étend du **13 octobre 2022 au 31 décembre 2022**.

### 1.3. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB pour les espèces et habitats d'intérêt communautaire de rivière

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence par les espèces et habitats suivant :

❖ De sept espèces d'intérêt communautaire :

- Espèces des milieux aquatiques
  - ✓ Le chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) ;
  - ✓ La lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
  - ✓ La mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).
  - ✓ L'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes* - Code Natura 2000 : 1092)
- Espèces des milieux terrestres
  - ✓ Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* – Code Natura 2000 : 1193)
  - ✓ Le triton crêté (*Triturus cristatus* – Code Natura 2000 : 1166)
  - ✓ Le cuivré des marais (*Lycaena dispar* – Code Natura 2000 : 1060)

❖ De treize habitats d'intérêt communautaire :

- Habitats aquatiques
  - ✓ Rivières des étages planitiaires à montagnard (*Ranunculion fluitantis* - *Callitricho-Batrachion* – Code Natura 2000 : 3260)
  - ✓ Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes basiques (*Charetea fragilis* - Code Natura 2000 : 3140-1)
  - ✓ Herbiers annuels libres des eaux calmes (*Lemnetea minoris* – Code Natura 2000 : 3150)
- Habitats terrestres
  - ✓ Gazons annuels des sols temporairement inondables (*Juncetea bufonii* – Code Natura 2000 : 3130)
  - ✓ Prairies de fauches de basse altitude (*Arrhenatherietea elatioris* – Code Natura 2000 : 6510)
  - ✓ Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae* - *Convolvuletea sepium* – Code Natura 2000 : 6430)
  - ✓ Ourlets sciaphiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430)
  - ✓ Ourlets héliophiles (*Galio aparines* - *Urticetea diocae* – Code Natura 2000 : 6430)
  - ✓ Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (exposition Nord et Sud) (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* - Code Natura 2000 : 9130)
  - ✓ Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (*Sedo albi* - *Scleranthetea biennis* – Code Natura 2000 – 6110\*)
  - ✓ Végétations des sources et suintements (*Montio fontanae* - *Cardaminetea amarae* – Code Natura 2000 : 7220\*)
  - ✓ Frênaies de ravins et de pentes fraîches (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 9180\*)
  - ✓ Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Querco roboris* - *Fageta sylvaticae* – Code Natura 2000 : 91E0\*)

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

Tableau 1 : Enjeux de conservation du site Natura 2000 (© DOCOB)

| Espèces/syntaxon des habitats d'intérêt communautaire      | Nom commun de l'espèce                                                  | Code Natura 2000 | Objectif de conservation                                                                                                   | Priorité de conservation |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <i>Bombina variegata</i>                                   | Sonneur à ventre jaune                                                  | 1193             | Maintenir les mares et micro zones humides pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site                          | 1                        |
| <i>Lycaena dispar</i>                                      | Cuivré des marais                                                       | 1060             | Maintenir les prairies de fauche sur le site pour favoriser la reproduction de l'espèce sur le site                        | 1                        |
| <i>Cottus perifretum</i>                                   | Chabot fluviatile                                                       | 1163             | Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau                                               | 3                        |
| <i>Lampetra planeri</i>                                    | Lamproie de Planer                                                      | 1096             | Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau                                               | 1                        |
| <i>Unio crassus</i>                                        | Mulette épaisse                                                         | 1032             | Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau                                               | 1                        |
| <i>Triturus cristatus</i>                                  | Triton crêté                                                            | 1166             | Maintenir un réseau de mares riches en végétation                                                                          | 3                        |
| <i>Austropotamobius pallipes</i>                           | Ecrevisse à pattes blanches                                             | 1092             | Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physique des cours d'eau, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes | 1                        |
| <i>Charetea fragilis</i>                                   | Herbiers pionniers enracinés à Characées                                | 3140-1           | Limiter l'eutrophisation                                                                                                   | 3                        |
| <i>Ranunculus fluitans</i> - <i>Callitriche-Batrachion</i> | Rivières des étages planitiaires à montagnard                           | 3250             | Préserver l'hydro-morphologie et la qualité physico-chimique des cours d'eau                                               | 1                        |
| <i>Arrhenatherietea elatioris</i>                          | Prairies de fauche mésophiles                                           | 6510             | Limiter l'enrichissement des prairies                                                                                      | 1                        |
| <i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i>           | Ourlets sciaphiles                                                      | 6430             | Limiter le fauchage et le dépôt de matériaux                                                                               | 3                        |
| <i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i>           | Ourlets héliophiles                                                     | 6430             | Limiter les perturbations anthropiques                                                                                     | 3                        |
| <i>Quercus robur</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>           | Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (Exposition Nord) | 9130             | Mettre en place une gestion adaptée                                                                                        | 2                        |
| <i>Quercus robur</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>           | Hêtraies chênaies mésophiles acidoclines à calcicoles (Exposition Sud)  | 9130             | Mettre en place une gestion adaptée                                                                                        | 3                        |
| <i>Lemnetea minoris</i>                                    | Herbiers annuels libres des eaux calmes                                 | 3150             | Maintenir des dépressions inondées<br>Limiter l'eutrophisation                                                             | 3                        |
| <i>Juncetea bufonii</i>                                    | Gazons annuels des sols temporairement inondables                       | 3130             | Maintenir les milieux ouverts                                                                                              | 2                        |
| <i>Montia fontanae</i> - <i>Cardaminetea amarae</i>        | Végétations des sources et suintements                                  | 7220*            | Limiter l'eutrophisation et les pollutions                                                                                 | 2                        |
| <i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>  | Mégaphorbiaies                                                          | 6430             | Maintenir les milieux ouverts<br>Limiter les perturbations anthropiques                                                    | 3                        |
| <i>Sedo albi</i> - <i>Scleranthetea biennis</i>            | Pelouses pionnières sur dalles calcaires                                | 6110             | Limiter le pâturage                                                                                                        | 2                        |
| <i>Quercus robur</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>           | Frênaies de ravins et de pentes fraîches                                | 9180             | Mettre en place une gestion adaptée                                                                                        | 2                        |
| <i>Quercus robur</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>           | Aulnaies-frênaies riveraines                                            | 91E0*            | Mettre en place une gestion adaptée                                                                                        | 2                        |

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions a été défini et intégré au DOCOB.

## **1.4. Missions de la structure animatrice**

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

## **2. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

### **2.1. Création / mise à jour d'outils de communication, media**

#### **2.1.1. Site Internet**

Le site Internet dédié au site Natura 2000, a été mis à jour en 2022 lorsque cela a été nécessaire avec l'ajout des bilans, des supports de communication et des compte-rendu de réunion.

### **2.2. Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site**

Tout au long de l'année, nous répondons aux questions des élus, riverains et usagers du site. Nous sommes également en contact régulier avec l'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin.

## **3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS**

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

### **3.1. Projet et travaux soumis à EIN**

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de la procédure des EIN :

- ✓ DIG d'entretien du Petit Morin,
- ✓ Travaux d'urgence de restauration de berge au niveau de la piscine de Bellot

Les travaux de la piscine de Bellot sont suivis sur l'ensemble des étapes du chantier. Des pêches de sauvetage ont été réalisées par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne afin de préserver les espèces piscicoles du ru de Bellot au sein du périmètre Natura 2000. Des conseils ont également été prodigués concernant la restauration hydromorphologique du ru de Bellot et la restauration de la berge située en rive droite. (**Figure 3**)

Nous avons conseillé les collectivités et propriétaires, porteur des projets, ainsi que les prestataires sur l'évaluation des incidences mais les avons aussi informés des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large.

Nous les avons informés sur des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les avons conseillés sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet.

Nous travaillons en collaboration avec les services instructeurs lors de l'instruction du dossier d'EIN.



**Figure 2 : A : pêche de sauvetage réalisée sur le ru de Bellot le 13 octobre 2022 ; B : ru de Bellot avant travaux ; C : ru de Bellot après travaux de restauration en décembre 2022**

### **3.2. Sensibilisation suite à des travaux impactant et signalements**

Lors de ses visites sur le terrain, lorsque nous observons des travaux réalisés sans évaluation des incidences Natura 2000 ou des dommages sur le site Natura 2000. D'autres dommages lui sont signalés par des riverains ou des élus.

L'OFB, la DDT et la DRIEAT sont systématiquement informés.

En 2022, aucun dommage n'a été signalé.

## 4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Au sein du périmètre d'extension du site Natura 2000, on compte désormais les affluents du Petit Morin en plus du cours principal.

Par conséquent, dans le cadre de la nouvelle animation du site Natura 2000, des inventaires seront réalisés chaque année sur les affluents en compléments des inventaires déjà réalisés sur le Petit Morin.

Les inventaires piscicoles sur les affluents du Petit Morin ont débuté en octobre 2022.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Site Natura 2000 1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à St-Cyr-sur-Morin » - Bilan du suivi scientifique 2022 » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2022). Il est téléchargeable via le site Internet dédié au site Natura 2000.

### 4.1. Suivi des données hydro climatiques du Petit Morin

Une sonde thermique est installée au niveau de la station de pêche de La Forge à La Trétoire depuis 2016. Les données de températures sont relevées chaque année par la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne.

Malgré l'épisode de sécheresse qu'a connu la France en 2022, la rivière Petit Morin ne présente pas de hausse de température significative.

Les températures enregistrées ont été favorables pour la reproduction des espèces d'intérêt communautaires et espèces rhéophiles (barbeau, goujon, chevesne, etc.). Les températures ont également été favorable pour la reproduction du brochet, espèce repère du Petit Morin. Cependant le débit est resté faible pendant la période hivernale avec de courts pics de crues, ce qui est peu favorable pour le déroulement de la reproduction de l'espèce. Concernant la truite fario, autre espèce repère, les températures hivernales ont été favorables pour la reproduction.

### 4.2. Inventaires piscicoles

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : chabot fluviatile (*Cottus perifretum* – Code Natura 2000 : 1163) et lamproie de Planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées :

En 2022, deux stations ont été prospectées sur les affluents du Petit Morin :

- FONDE\_01 : Aval du ru de la Fonderie à Orly-sur-Morin
- AVALE\_01 : Aval du ru d'Avaleau à Sablonnières

Conclusions principales :

Sur le ru de la Fonderie, le substrat est colmaté, ce qui est défavorable pour la présence de la truite qui est absente du peuplement. Les espèces accompagnatrices de la truite sont présentes avec une abondance qui est conforme à celles attendues en théorie, exceptée pour la lamproie de Planer qui est absente. Ce résultat est dû à l'absence de zones de grossissement (fonds sablo-limoneux) sur le ru de la Fonderie.

Le ru de d'Avaleau est très colmaté, et la granulométrie est moins importante et moins diversifiée. Cela se ressent dans les résultats d'inventaire avec des abondances d'espèces inférieures à celles attendues en théorie. La truite est présente sur la station mais en densité très faible, du fait de la pauvre qualité de l'habitat sur la station. Depuis 2017, on observe la chute des densités de truites fario (une des plus belle du département) sur le ru d'Avaleau qui est de plus en plus colmaté. L'origine de ce colmatage n'est pas clairement identifiée. Un dépôt de betteraves fait il y quelques années a eu un impact fort sur la qualité du ru. Mais cela n'est certainement pas la seule cause.

Une population d'écrevisse signale (espèce exotique américaine) est localisée et concentrée sur le ru d'Avaleau entre la confluence avec le Petit Morin et le lavoir. Si la continuité écologique doit être rétablie sur le ru, cet élément devra être pris en compte pour éviter la propagation de l'espèce qui serait nuisible pour la population d'écrevisses autochtones.

Il est important de souligner le rôle essentiel des affluents pour les espèces piscicoles. En effet, ces petits rus sont souvent utilisés comme zone de reproduction et de nurseries par les espèces telles que la truite, le chabot, le vairon ou la lamproie de Planer. Il est par conséquent tout aussi important de les préserver que le cours principal du Petit Morin

## 5. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

### 5.1. Partenariats

Nous nous assurons de la cohérence des politiques publiques et des projets sur le site avec les enjeux Natura 2000.

La FDAAPPMA 77 est en contact régulier avec les collectivités et les acteurs du territoire (OFB, DDT, CG77, SMAGE des 2 Morin, Syndicat du Petit Morin, ...).

### 5.2. Aménagement de l'Espace Naturel Sensible de la Nebourg

Nous avons été invité par la commune de Villeneuve-sur-Bellot à l'inauguration de l'ENS du Nébourg en octobre 2022. (Figure 2)



Figure 3 : Inauguration de l'ENS « La Vallée du Nébourg » le 15 octobre 2022

### **5.3. Conciliation de la pratique du canoë-kayak avec la préservation des milieux aquatiques**

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des deux Morin est une structure de coopération intercommunale qui assure la mise en œuvre du SAGE des deux Morin sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin. Le SAGE est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau.

L'enjeu 7 du SAGE des deux Morin est « Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel ».

Le 25 octobre 2022, une réunion a été organisée le Comité Ile de France de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) afin de faire le point sur le projet de parcours de randonnée nautique du Petit Morin et de définir les prochaines étapes du projet. Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, la Fédération de Seine-et-Marne est associée à la réalisation des panneaux d'information concernant la biodiversité du Petit Morin qui et qui seront implantés sur les zones d'embarquement et de débarquement du parcours.

L'intérêt des parcours de randonnée nautique est de renforcer le tourisme et l'attractivité du territoire, de soutenir les clubs de canoë-kayak associés à la FFCK et de mettre en avant le patrimoine naturel et historique de Seine-et-Marne. Ces parcours sont aussi une occasion pour sensibiliser les futurs usagers aux enjeux environnementaux sur les cours d'eau, notamment par la mise en place d'une signalétique.

## 6. CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

### 6.1. Actualisation de la base de données propriétaires et rencontres

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris.

Nous exposons les outils Natura 2000 à chaque propriétaire rencontré.

### 6.2. Animation des chartes Natura 2000

Deux parcelles sont actuellement engagées sur le site Natura 2000 (**Figure 3**) :

- 1 parcelle de 0,844 ha à St-Ouen-sur-Morin, propriété de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne, engagée pour 2019-2024,
- 1 parcelle de 0,26 ha à Sablonnières, engagée pour 2018-2023.

Au total cela représente 1 hectare de surface engagée.

Les propriétaires des parcelles ont été sensibilisée aux enjeux Natura 2000 et au respect des engagements de la charte.



Figure 4 : Parcelles engagées par la charte Natura 2000 en 2022

### 6.3. Animation des contrats Natura 2000

Aucun contrat Natura 2000 n'a été signé sur le site en 2022 du fait du renouvellement tardif de l'animation du site.

La Communauté de Communes des 2 Morins s'est montrée intéressée pour la réalisation d'un contrat dans le cadre de la réfection de la piscine de la commune de Bellot. Ce contrat aurait eu pour objectif de restaurer la rive droite au droit de la piscine afin de compenser l'impact sur le ru causer par la réfection du mur de la piscine et pour préserver le site Natura 2000. Ce projet de contrat a finalement été abandonné, la communauté de communes des 2 Morin a souhaité réaliser les travaux en rive droite avec ces propres fonds.

## 6.4. Animation des MAEC

Depuis 2016, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

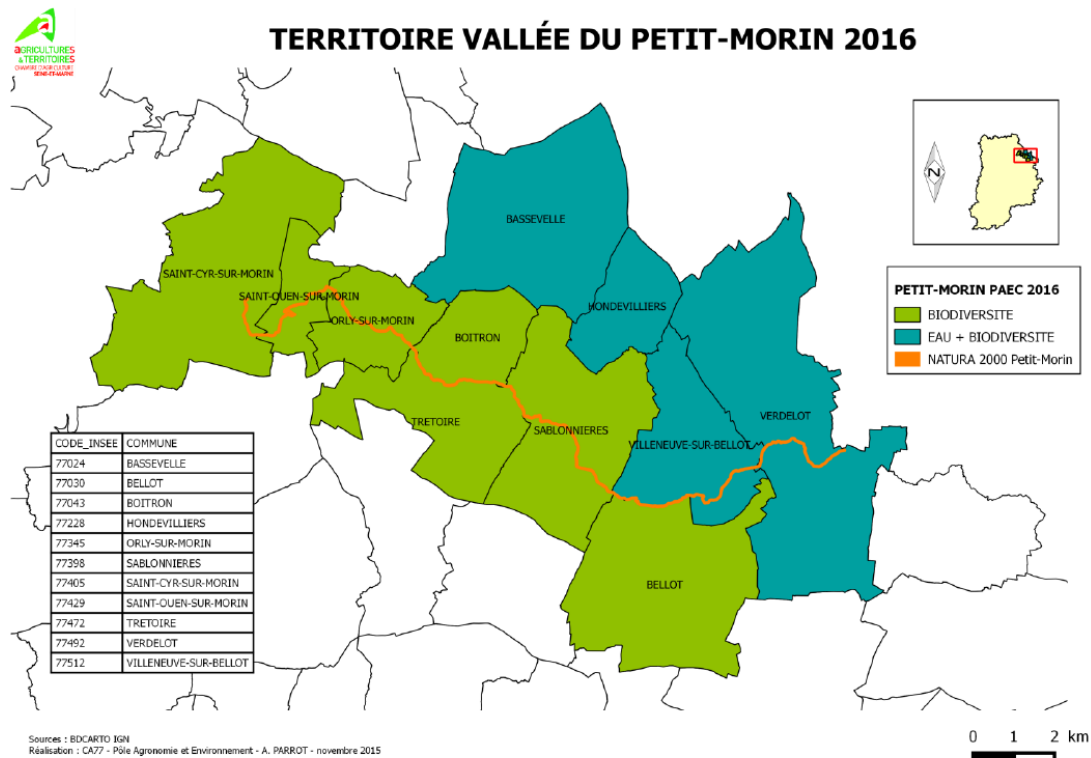


Figure 5 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77)

A partir de 2023, l'animation des MAEC sur le territoire du site Natura 2000 sera assurée par la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne.

## 6.5. Animation foncière

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail ; d'autant plus que certains propriétaires nous ayant contacté, pourraient souhaiter vendre des terrains en bordure du cours d'eau.

## 7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

### 7.1. Organisation de la gouvernance du site

#### 7.1.1. Organisation de réunion du comité de pilotage

Un comité de pilotage s'est tenu le **15 décembre 2022** à la mairie de Bellot (**Figure 5**).

Cette réunion a permis de présenter l'articulation de la nouvelle animation du site Natura 2000 qui est désormais partagée entre la partie « *milieu aquatique* » et la partie « *milieu terrestre* ». La nouvelle structure en charge de l'animation terrestre du site a ainsi pu se présenter aux membres du comité de pilotage.

La réunion du 15 décembre a été l'occasion de revenir sur l'animation du site réalisée en 2021 mais aussi de présenter ce qui a été engagé en 2022. La réunion s'est terminée en évoquant les perspectives d'animation du site pour l'année 2023 pour les deux types de milieux.



Figure 6 : Tenue du Comité de Pilotage du site Natura 2000 le 15 décembre 2022

La présentation ainsi que le compte-rendu de la réunion sont disponibles sur la page internet du site Natura 2000 (<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin/documents-a-telecharger>)

#### 7.1.2. Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et mails.

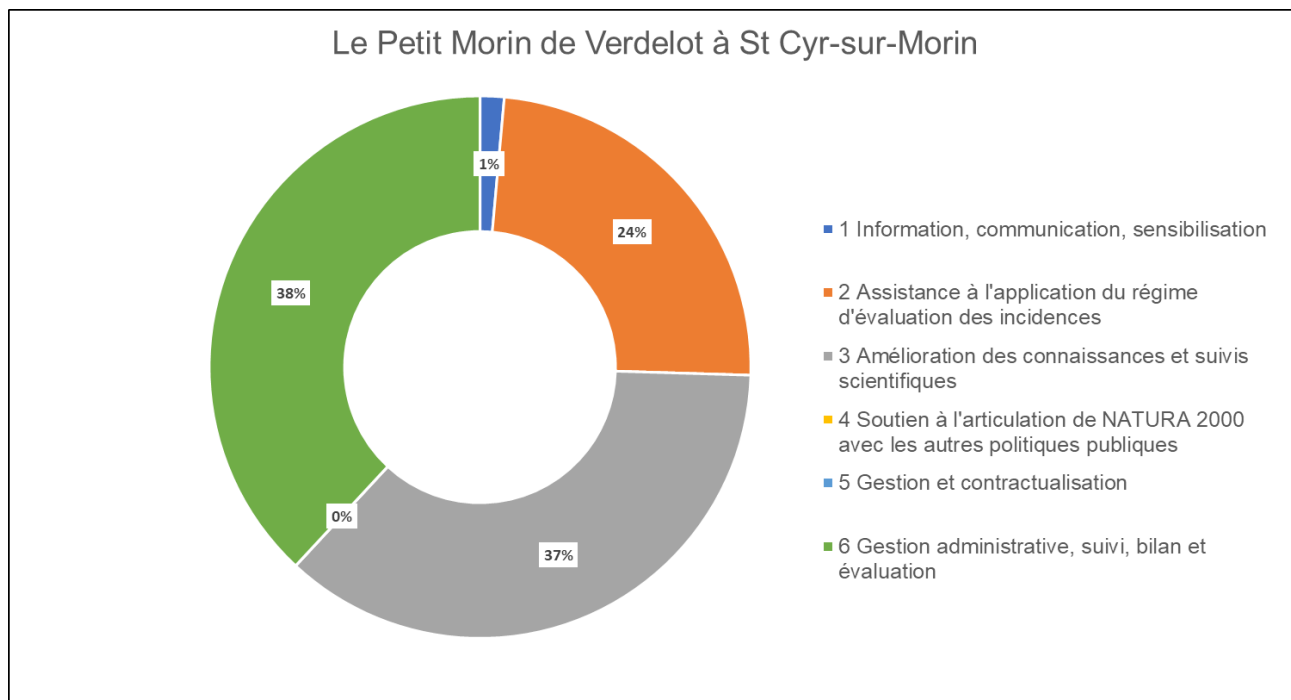
### 7.2. Gestion administrative et financière

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes,
- ✓ Le suivi du marché d'animation avec la CC2M, bons de commande et facturation
- ✓ Le suivi des activités d'animation avec notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles,
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2022 : Bilan d'animation et rapport du suivi écologique du site.

## 8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 en 2022 est décrite par le diagramme en secteurs en **Figure 6**. La période d'animation s'étend du 13 octobre au 31 décembre 2022.



**Figure 7 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin pour l'année 2022**

En 2022, les activités principales de l'animatrice ont porté sur les suivis scientifiques ainsi que sur la gestion administrative du site. Cette dernière représente une part importante de l'animation du site car elle comprend le suivi du marché Natura 2000 (bons de commande, facturation, ...) et la rédaction des bilans de fin d'année. Une part importante du temps d'animation a également été consacré au volet « assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence ». Cela correspond principalement au suivi des travaux de la piscine de Bellot et à la restauration du ru de Bellot.